



Cahier des charges Coach Commerce Aménagement du point de vente

CONTEXTE

Dans le cadre du projet « Coach Commerce » co-financé par la Région Sud, les Chambres de Commerce et d'Industrie de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur lancent un programme d'accompagnement à la modernisation des commerçants et restaurateurs.

La CCI NCA lance cet appel à candidature pour rechercher un expert dans le domaine du merchandising, étalagiste, aménagement du point de vente qui accompagnera sur 2 journées le commerçant dans le dispositif.

CIBLES

Commerces de proximité des Alpes -Maritimes

Métiers:

- Equipement de la personne et bien être (commerce d'habillement, de la chaussure, maroquinerie, parfumerie, beauté & soins, optique)
- Equipement de la maison et libraire
- Métiers de bouche
- ...

OBJECTIFS

- Aider le commerçant dans l'aménagement de sa boutique
- Lui apporter des conseils applicables immédiatement en boutique

DESCRIPTION

<u>Le programme</u> :

Le programme « Coach Commerce » est un programme global qui se décompose ainsi :

• Le commerçant réalise un diagnostic pour faire l'état des lieux de sa boutique et obtient des premiers conseils sur sa modernisation

Accompagnement collectif par des conseillers de la CCINCA :

- Grâce au résultat du diagnostic, il choisit 3 ateliers parmi les 4 thèmes proposés et bénéficie de conseils et d'exemples opérationnels sur ½ journée par atelier :
- 1. J'intègre le développement durable dans ma boutique pour faire des économies et répondre aux nouvelles attentes de mes clients (OBLIGATOIRE)
- 2. J'anime mon point de vente pour fidéliser ma clientèle et attirer de nouveaux clients





- 3. J'aménage ma boutique pour donner envie aux passants d'entrer et augmenter mes ventes
- 4. Je propose des services à mes clients pour qu'ils consomment
- A l'issu de ces formations, il sélectionne une action

Accompagnement individuel par un expert externe à la CCINCA :

• Un expert (externe à la CCINCA) se rendra en boutique durant 2 jours pour la mise en place de cette action

<u>Le tarif</u> :

Le programme a un coût de 250 HT pour le commerce au lieu de 3 290 HT grâce à une prise en charge de la Région Sud.

Conditions d'accès au programme :

Pour pouvoir disposer de ce programme d'accompagnement, le commerçant devra :

- Avoir plus de 3 années d'existence (être en capacité de fournir les 2 derniers bilans de l'entreprise)
- Avoir son siège social ou implantation principale en région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Être à jour de ses versements fiscaux, parafiscaux et sociaux, et n'ayant aucun retard dans le remboursement d'aides publiques ;
- Exercer au moins 8 mois par an dans un même local (lieu de production ou de commerce fixe).

LIVRABLES

La CCI NCA lance cet appel à candidature pour chercher un expert dans le domaine du merchandising, étalagiste, aménagement du point de vente qui accompagnera sur 2 journées le commerçant dans le dispositif, avec un passage obligatoire en présentiel en boutique.

En lien avec le commerçant et son cahier des charges :

- Réaménagement de vitrine
- Aménagement d'un espace de la boutique
- Repositionnement des articles

BESOIN

- Accompagnement pour une durée de 2 journées
- Passage obligatoire en boutique pour l'analyse des besoins
- Mise en relation par la CCINCA avec les commerçants qui entrent dans le dispositif. Ces commerçants peuvent se situer sur tout le territoire des Alpes-Maritimes





• La CCINCA doit intégrer 48 commerces dans le dispositif (attention, tous ces commerçants ne solliciteront pas forcément l'expert merchandising)

MODALITES POUR CANDIDATER

Pour répondre à cet appel, le dossier devra être déposé en version numérique à l'adresse email : fanny.lorillard@cote-azur.cci.fr

Il devra comporter :

Dossier de MAXIMUM 4 pages (format libre)

L'entreprise devra transmettre :

- La présentation de son entreprise :
 Un extrait Kbis
 Coordonnées de la société et du dirigeant,
- La présentation d'un accompagnement
- Des références, exemples de projets ou accompagnements

Clôture de l'appel à candidature : le 31 janvier 2021 à 9h00

Les dossiers des candidats seront ensuite présentés devant un jury composé de membres élus de la CCI NCA, de membres de la Direction Appui aux Entreprises et Territoires de la CCI Nice Côte d'Azur, un Conseiller Commerce.

PRISE EN CHARGE

600€ HT / 2 journées / commerce

La consultation est établie sur la base de prix unitaires.

CRITERE DE SELECTION

- 50% expertise métier
- 30% références
- 20% tarif pratiqué par l'entreprise

TIMING

Envoi du cahier des charges : 17 novembre 2020 Réponse souhaitée avant : 31 janvier 2021

Début opération : premier trimestre 2021

CONTACT

Fanny Lorillard – 04.93.13.20.44 - Fanny LORILLARD@cote-azur.cci.fr